

le 8. Mars 1724  
personne privée.

ances de Pierre  
de Dlle. Marie

avec Dlle. Au-

Chorel de St.  
te que ce ma-  
&c &c. le 20

s, Mariages et

29 Septembre  
les terres des  
du Défendeur,  
cause principale  
visés entre les

it d'Appel à  
septembre der-  
Vrit a été al-  
jugée—d'un  
i à l'encontre  
s au présent  
sont pas de-

devoient et  
ur auroit dû  
sions: qu'il  
ornage, que  
ivées, et ce  
ession; l'il-  
dépositions,  
évérance en  
nt pas signé;  
a pas pro-  
légitime sur  
enfin que le  
garant.

ables à in-  
ent.

Intimé.